



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE
www.ville-sannois.fr

SEANCE DU 11 DECEMBRE 2025

N°2025/150

OBJET : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PRET D'ŒUVRES A USAGE GRATUIT VILLE DE SANNOIS / MUSÉE MONTMARTRE, JARDIN RENOIR

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ,
LE ONZE DECEMBRE,

Le Conseil Municipal de la Commune de SANNOIS, légalement convoqué le 28 novembre 2025, s'est assemblé au lieu de ses séances, sous la présidence **de Monsieur Bernard JAMET**,

ETAIENT PRESENTS : Monsieur JAMET Maire,
M. WILLIOT, Mme TROUZIER EVEQUE,
Mme ABDELOUHAB, M. PORTIER, Mme CAMPAGNE,
M. PURGAL, Mme BRULE, Mme CAPBLANC,
M. FABRE, M. BOISCO
Adjoints
Mme AUBIN, Mme FAUCONNIER, Mme RICARD,
Mme HELT, M. PERRET, Mme QUEYRAT-MAUGIN,
M. ROZOT, Mme ENGUERRAND
Conseillers Délégués
M. KERGOAT, M. HUMEAU, M. PONCHEL, Mme SAIDI,
M. LEGUEIL, M. LAMARCHE, M. ZAMBUJO,
M. FLEURIER, Mme RODRIGUEZ, Mme CHRISTIN,
Mme JACQUET-LEGER, M. GORZA, et M. FLAMENT
Conseillers Municipaux,
formant la majorité des membres en exercice.

Le nombre de conseillers en exercice est de 35

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. GUEUDIN	à	M. JAMET
Mme ACHOUR	à	Mme CAPBLANC

ABSENT : M. BOULIGNAC

SECRETAIRE DE SEANCE : M. ROZOT

LE CONSEIL MUNICIPAL,



Exécutoire en vertu de l'article L 2131-1 DU CGCT
A.R. du 18.12.2025.....

Identifiant unique de l'acte

N° 095-219505823 2025.12.11..... DL2025-450-DE

Publiée le 18.12.2025.....

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2025/150 DU 11 décembre 2025

OBJET : (322) RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PRÉT D'ŒUVRES A USAGE GRATUIT VILLE DE SANNOIS / MUSÉE MONTMARTRE, JARDIN RENOIR

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2121-29 et L 2122-21,

Vu le Code Civil, notamment les articles 1875 et suivants,

Considérant que le musée Utrillo- Valadon a dû être fermé au public depuis le 4 mai 2018 compte tenu de désordres structurels importants sur le bâtiment,

Considérant que la Ville souhaite garantir la conservation et la visibilité de la collection des œuvres des peintres Utrillo, Valadon et Utter.

Considérant que le Musée de Montmartre, Jardin Renoir accueille cette collection depuis janvier 2019 dans le cadre d'un prêt à titre gratuit et que ce prêt fait sens dans la mesure où le musée de Montmartre est situé dans l'ancien atelier de Suzanne Valadon.

Vu l'avis des IIème et Ière Commissions,

Après en avoir délibéré,

Vote(s) Pour : 32

Vote(s) Contre : 2

Abstention(s) : 0

DECIDE :

Article 1 : d'approuver la reconduction de la convention de prêt à usage gratuit entre la ville de Sannois et le musée Montmartre, Jardin Renoir, ci annexée pour une durée de 2 ans à compter du 20 janvier 2026, renouvelable par tacite reconduction pour une durée de 6 mois.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec le musée Montmartre, Jardin Renoir, ladite convention.

Article 3 : de préciser que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <https://www.telerecours.fr>.

AINSI DELIBERE,

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Bernard JAMET
Vice-Président
Communauté d'Agglomération Val Parisis



LE SECRETAIRE DE SEANCE

Roger ROZOT
Conseiller municipal
délégué aux collectifs citoyens autour
du développement durable